



## Rupture CDI pour manque de mission

Par **Carathy**, le **12/03/2013** à **17:07**

Bonjour,

Mon employeur souhaite recruter un ingénieur, plus probablement en CDI car il craint que celui-ci n'accepte pas d'autre forme de contrat.

Il l'embauche pour un projet en particulier et qu'il ne sait absolument pas si dans 1 an, il aura une autre mission à lui confier.

Qu'encourt-il s'il met fin au CDI ? Quelles sont ses obligations vis à vis du salarié ?

Je vous remercie d'avance,

Cy

Par **P.M.**, le **12/03/2013** à **18:54**

Bonjour,

Il paraît normal d'embaucher un salarié pour occuper un poste lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise...

Avant de licencier le salarié l'employeur devrait tout faire pour essayer de le reclasser...